

PROCES - VERBAL 7/2011

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 12 octobre 2011	2
• Communications du Bureau	2 - 4
• Communications de la Municipalité	4 - 5
• Motions et interpellations	5 - 6
• Ordre du jour :	5 - 6
- Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux	6
- Election d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales	7
- Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions	7
- Préavis 15/2011 Crédits supplémentaires au budget communal de de l'exercice 2011, 2 ^{ème} série	7 - 11
- Préavis 16/2011 Projet MAREP « Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public	11 - 14
- Postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully	15 - 23
- Propositions individuelles	
- Monsieur Richard GOLAY Motion « Pully, cité de l'énergie 2012 »	23 - 24
- Monsieur Serge RINSOZ Motion au Conseil communal en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully	24 - 25
- Madame Edith CAREY Interpellation disparition de la peinture de Jean LECOULTRE à l'entrée de l'Octogone	25 - 30

- Divers
 - Madame Annie MUMENTHALER
 - Programme de la nouvelle législature 31 - 32
 - Communications sur les tables des Conseillers communaux 31 - 32
 - Madame Valérie BORY BEAUD
 - Travaux au boulevard de la Forêt 26 le 23 octobre 31

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il leur souhaite la bienvenue à la première séance du Conseil communal de cette nouvelle législature. Il y a alors 82 présents, rejoints par 4 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 14 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Lucienne VASSEROT, Valérie ANGLARD, Monique BOLOGNINI, Maricia BIAYI, Anne-Laure THEVOZ, MM. Jean-Luc DUVOISIN, Marc EHRlich, Philippe WEBER, Jean-Marc DUVOISIN, Eric STIERLI, Georges VEZ, Gérard MIELI, Louis SCHNEITER, Philippe DIESBACH.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre nos débats, Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional.

Le Président remercie le public pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et délibérations de notre Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que le procès-verbal de notre séance du 12 octobre 2011 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance de ce soir.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Chacun a reçu l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2011. Au point 2 de cet ordre du jour figure la motion de Monsieur Philippe DIESBACH pour la création d'une cellule logement dynamique et efficace à Pully. Monsieur Philippe DIESBACH ayant modifié l'intitulé de sa motion il la retire et présentera sa motion modifiée le 14 décembre 2011

au point 7 de notre ordre du jour « Propositions individuelles ». Suite au retrait de cette motion, la commission chargée de l'examiner est dissoute.

Le Président a reçu une lettre datée du 19 octobre dernier de Monsieur et Madame Claude Jatton et Monika Plüss Jatton de Pully concernant la réponse de la Municipalité à leur demande de réaffectation de la parcelle n° 1942 du cadastre communal conformément au plan de quartier « Les Liaudes ». M. & Mme Jatton prennent position à la réponse de la Municipalité du 4 octobre et réitèrent leur demande de respecter et faire respecter le plan de quartier en reprenant la lettre qu'ils avaient écrite le 2 juillet que je vous avais lue lors de notre première séance du 14 septembre.

Sur le même sujet, le Président a reçu une lettre de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI datée du 22 octobre adressée à la Municipalité de Pully et au Président du Conseil communal, où elle rappelle les questions concernant la parcelle 1942, questions que la Président avaient lues lors de notre dernière séance et que chacun peut relire dans le procès-verbal.

Le Président a reçu, en date du 26 octobre 2011, une lettre ou plutôt un dossier de la part de Monsieur Zdenek V. Kucera, Président de l'association JardinCity. La première page concerne l' « évacuation JardinCity », et après il y a d'autres sujets toujours dans la même thématique locataires et régisseur. Monsieur Kucera nous informe qu'il y a eu l'évacuation forcée le 25 octobre de la famille Mahmutovic de l'appartement situé à C.-F. Ramuz 81-83. Cette famille a été prise en charge par l'Etablissement Vaudois d'Accueil de Migrants qui avait conclu avec Livit un bail à durée déterminée, or Livit a refusé de prolonger le bail. Ils ont donc déménagé dans un autre appartement à Lausanne, mais comme il était trop petit ils sont retournés dans leur ancien appartement de Pully avec la crainte des conséquences judiciaires. Le Président reconnaît que c'est une situation problématique et malheureuse. Par une lettre, le Président lui a fait part de son sentiment qui est d'ailleurs partagé par nous tous, ce dont le Président est certain. Le Président l'a informé qu'il ferait suivre cette missive à la Municipalité, suite à la décision de la prise en considération de la pétition par le Conseil communal du 12 octobre 2011.

Le mercredi 9 novembre 2011 à la salle de projection de la salle Arnold Reymond séance d'information sur le budget 2012. L'introduction a été faite par Monsieur Le syndic, Gil REICHEN. La présentation et les explications sur le budget par Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef du service des finances. Le Président n'a malheureusement pas pu y participer car il y avait la séance du Bureau du Conseil. Notre Président a été informé que cette séance a été très bien organisée, explications claires. Le Président aimerait remercier, au nom de tous, notre Municipalité pour l'initiative de cette séance, cette volonté de renseignements sur notre budget.

Le Président a reçu une lettre de Madame Nadine Perret, secrétaire du Chœur du Carillon, qui nous informe que sous la direction de Monsieur Olivier Hartmann il y aura deux concerts de Noël les dimanche 4 décembre à 17h00 à l'Eglise St-Maurice de Pully et dimanche 11 décembre toujours à 17h00 au Temple du Prieuré de Pully. Le programme est intitulé « autour de Mozart ». Il y a quelques affichettes à disposition.

Le dimanche 23 octobre 2011 se sont déroulées les élections fédérales et le Président se réjouit qu'un pullièran Monsieur Fathi Derder ait été élu au Conseil National. Nous lui adressons tous nos félicitations. Il se réjouit que les autres candidats pulliérans aient

obtenu dans leurs listes un très bon résultat et nous les félicitons. Concernant le scrutin même, comme vous le savez aussi par la presse, a été un peu long à cause d'un « bug » informatique au canton, personnellement j'ai signé les documents de la fin du scrutin le soir à 11h00 moins quart. Je profite maintenant, Monsieur le syndic l'a fait déjà par écrit, de remercier tous les collaborateurs pour leur patience et leur sens du devoir.

Lors de la dernière séance du Conseil, Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE a fait une demande au Bureau du Conseil, que je vous lis en prenant notre procès-verbal à la page 28 : « Au nom de l'Union Pulliérane je demande au Bureau de notre Conseil d'évaluer la possibilité de mettre tous les rapports en ligne sur le site de la commune, si possible au plus tard le vendredi précédant une séance du Conseil ». Le Bureau s'est réuni le mercredi 9 novembre et sur la base de l'art. 48 de notre règlement « présentation des rapports » l'alinéa 4 dit : « Le Bureau en transmet un exemplaire à tous les membres du Conseil et à la Municipalité ». Le Président rappelle qu'en 2009, lors de la publication de notre règlement, il y avait déjà Internet, ainsi que Outlook – c'est comme la poste et là on reçoit ces rapports sans problème. On en déduit donc que si les rapports étaient mis en ligne avant leur discussion au Conseil, ils seraient transmis à tous les internautes Conseillers communaux ou non, et cet article ne le permet pas, car il est strict : aux membres du Conseil et à la Municipalité. Il y a en plus le devoir de réserve qui a été cité. Ainsi le Bureau a eu toute la compréhension, unanime, pour votre demande, mais le règlement nous empêche de la prendre en considération. Je ne vais pas vous écrire une lettre puisque tout est enregistré et sera transcrit dans notre procès-verbal prochainement.

1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance, le Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

Samedi 15 octobre 2011 dès 11h00 fête des jardins, organisée par Madame Christiane Belkacem, présidente de l'Association des jardins familiaux quartier des Alpes.

Mardi 1^{er} novembre 2011 à 18h30, dans le cadre des rencontres de l'Union Pulliérane organisées par Madame la Conseillère Verena KUONEN, conférence WIFI solidaire, c'est-à-dire une proposition d'avoir ce système de raccordement à Pully de manière gratuite pour les utilisateurs par la création d'un réseau en faisant la promotion des commerces locaux.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Simplement pour vous rappeler la série de communications qui a été déposée sur vos tables, comme de coutume, avec un résumé des objets traités en Municipalité de juillet à septembre. Un résumé, ce n'est pas la liste exhaustive. Un certain nombre de boucléments de crédits d'investissements, certains relativement anciens comme le Plan général d'évacuation des eaux, des réfections de chaussée à l'avenue C.-F. Ramuz, le crédit relatif à Grand Rue et le crédit relatif à la démolition de l'immeuble à la Gare 2. Le résultat des vendanges communales, c'est également une communication traditionnelle. Une autre sur la stabilité des tarifs de l'électricité pour 2012. La réponse à Madame la

Conseillère Catherine CORFÙ BARACCHINI concernant son interpellation faite lors de notre dernière séance sur les capteurs solaires thermiques au collège Arnold Reymond. Et enfin, j'aimerais attirer votre attention sur la proposition qui vous est faite par le biais d'une communication de visite d'un chantier forestier le samedi 17 décembre prochain, le matin de 09h00 à 12h00. Comme le veut la tradition, une matinée de ce type se termine par un apéritif. Je vous rends simplement attentif à cette visite, c'est vrai que la saison permet de voir un chantier et la Municipalité a pensé que c'était intéressant, notamment pour les nouveaux Conseillers communaux de voir un petit peu les travaux de nos forestiers bûcherons. C'est vrai qu'on a fait aussi d'autres visites qui sont plus des promenades et découvertes de la forêt qui sont organisables, mais qui se font dans des périodes de météo un peu plus clémente. Donc, je peux, au nom de la Municipalité, que vous inviter à participer à cette matinée le 17 décembre prochain. Si vous le pouvez, essayez de vous inscrire auprès de la direction des domaines, par téléphone, par mail, par courrier postal, pigeons voyageurs ou autres moyens que vous jugerez efficaces. Si vous ne vous inscrivez pas, mais que vous êtes, en dernière minute, libre le samedi matin, vous pouvez aussi venir, évidemment on ne chassera personne de la forêt avec une liste d'inscription à la main.

3. MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ a déposé une motion en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully. Elle sera développée au point 7 de notre ordre du jour « propositions individuelles ».

Le Président vient de recevoir une interpellation de Madame la Conseillère Edith CAREY qui sera également traitée au point 7 de notre ordre du jour « propositions individuelles »

Le Président a reçu une pétition des accueillantes familiales du réseau PPBL (Pully, Paudex, Belmont, Lutry) pour une augmentation à Fr. 7.00 minimum par heure et par enfant comme recommandé par « Les lignes directrices Qualité (état au 12 avril 2008) de l'accueil familial Suisse (AFJS) ». Le Bureau s'est réuni ce soir. Il a examiné cette pétition, il n'y a pas d'insulte ou autre, le Président va la transmettre à la Présidente de la Commission des pétitions, Madame Valérie BORY BEAUD à la fin de la séance.

4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant cet ordre du jour.

Ce n'est pas le cas. Le Président le considère comme accepté.

1. **Assermentation** de deux nouveaux Conseillers communaux, Messieurs Antonin CHEVALLEY et Pierre LOTH du groupe Les Verts, en remplacement de Madame Madeleine BAUMANN et Fabio OLIOSI, démissionnaires.
2. **Election** d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales en remplacement de Madame Madeleine BAUMANN,

démissionnaire

3. **Election** d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de Monsieur Fabio OLIOSI, démissionnaire
4. **Préavis 15/2011 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2011, 2^{ème} série**

Commission des finances

5. **Préavis 16/2011 Projet MAREP « Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public »
Crédit demandé CHF 535'000.00 TTC**

Président : Monsieur Fred Oscar PFISTER

Membres : Madame Maricica BIAYI, Messieurs Michel AGUET, Jean-Robert CHAVAN, Philippe DIESBACH, Frank DUCRET, Alexandre FREISE, Pyrame JAQUET, Louis SCHNEITER

6. **Postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully**

Présidente : Madame Michèle VIBERT

Membres : Mesdames Edith CAREY, Catherine CORFÙ BARACCHINI, Annie MUMENTHALER, Anne VIREDAZ FERRARI, Messieurs Jean-Paul CHAPUIS, Michel GODART, Carlos GUILLEN, Jean-Marc PASCHE

Observateur : Ernest HUNZIKER

7. **Propositions individuelles**

Motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY « Pully, cité de l'énergie 2012 »

8. **Divers**

- 4.1. **Assermentation** de deux nouveaux Conseillers communaux, Messieurs Antonin CHEVALLEY et Pierre LOTH du groupe Les Verts, en remplacement de Madame Madeleine BAUMANN et Fabio OLIOSI, démissionnaires

Selon l'article 9, alinéa 1, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Messieurs Antonin CHEVALLEY et Pierre LOTH du groupe Les Verts en remplacement de Madame Madeleine BAUMANN et Fabio OLIOSI, démissionnaires. Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer les nouveaux Conseillers et il demande à l'assemblée de se lever. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et*

de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

4.2. Election d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales en remplacement de Madame Madeleine BAUMANN, démissionnaire

Le Président attend une candidature.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Au nom du groupe Les Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame la Conseillère Francine MEDANA, qui est bien connue de ce Conseil. Je vous remercie de faire bon accueil à cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature. Madame la Conseillère Francine MEDANA est élue membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales par acclamation. Le Président la félicite.

4.3. Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de Monsieur Fabio OLIOSI, démissionnaire

Le Président attend une candidature.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'ai le plaisir de vous présenter un tout nouveau membre de notre Conseil, Monsieur Pierre LOTH, qui vient d'être assermenté. Pierre LOTH est de formation ingénieur mécanicien de l'EPFL, il est marié et a quatre enfants. Il a participé à conception d'aménagements hydroélectriques en Valais, Espagne, Afrique du Sud. Il a également participé à la certification environnementale, donc « ISO 14'000 » d'usines hydroélectriques en Valais. Il a habité longtemps à Lausanne et maintenant depuis cinq ans à Pully. Et sa motivation principale, donc comme celle des Verts et j'espère d'autres aussi, c'est de laisser à nos petits-enfants un monde moins pollué où on réduirait le pillage des ressources naturelles.

Il n'y a pas d'autre candidature. Monsieur Pierre LOTH est élu membre suppléant à la Commission des pétitions par acclamation. Le Président la félicite.

4.4. Préavis 15/2011 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2011, 2ème série

Le Président appelle à la tribune Madame la Conseillère Anne SCHRANZ, rapporteur de

la Commission des finances, pour nous commenter son rapport.

Madame Anne SCHRANZ :

De la même manière que le rapport ne reprend pas la totalité du préavis, mais seulement les questions soulevées en commission, je ne reviendrais pas sur son contenu, mais me contenterais de relire la conclusion après une remarque d'ordre général. Depuis l'introduction des demandes de crédits supplémentaires en 2009 la Commission des finances s'est heurtée régulièrement à la notion de dépenses imprévisibles. Ce qui dans le sens commun peut être qualifié de prévisible, par exemple un congé maternité à la suite d'une grossesse, ne l'est pas forcément dans la logique budgétaire. Ceci dit la Commission des Finances vous demande d'accepter la conclusion du préavis 15/2011 et d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2011, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 250'000.00.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Après avoir milité contre l'utilisation abusive des comptes d'attente et obtenu leur suppression, nous serions malvenu de nous opposer aux demandes de crédits exceptionnels qui sont en fait la régularisation de dépenses imprévues. Aussi nous voterons, sans état d'âme, la demande qui nous est faite et dont le détail semble de plus justifié. Toutefois, nous veillerons à ce que l'utilisation de cette procédure reste une mesure exceptionnelle et ne devienne pas un moyen de dépassement commode des dépenses inscrites au budget, tant la tentation reste grande.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, le Président aimerait indiquer comment il entend conduire les débats. Ce préavis est partagé en 6 chapitres bien distincts. Il propose de suivre l'ordre donné par le préavis et de discuter chapitre par chapitre. Au chapitre 4 il y a 4 sous-chapitres, on discutera sur chacun de ces sous-chapitres. Si sur l'un des chapitres un amendement aux conclusions de la Municipalité devait être proposé, le Président suggère de le discuter et de le mettre aux voix avant de passer à la discussion sur le chapitre suivant.

Une fois que la discussion sur les 6 chapitres sera épuisée, le Président ouvrira une discussion générale, avant que nous ne passions au vote sur les conclusions au chapitre 7 du préavis.

Le Président demande si une Conseillère ou un Conseiller est opposé à cette façon de procéder.

Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Chapitre 1 : Objet du préavis

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chapitre 2 : Principes de régulation des dépassements budgétaires

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chapitre 3 : Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chapitre 4 : Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Mon intervention s'adresse au service des finances qui a rédigé et je souhaiterais obtenir des précisions sur les chapitres 4.1. et 4.3. du préavis N° 15. Au chapitre 4.1. – je suis obligé de les lier pour la comparaison – sur un montant de CHF 88'000.00 qui est demandé comme crédits supplémentaires vous annoncez deux compensations par remboursement de l'assurance chômage et par l'assurance perte de gains, pour un total de CHF 32'000.00. Bien que le crédit total demandé soit de CHF 88'000.00, le coût supplémentaire réel se limitera à CHF 56'000.00. Au chapitre 4.3. sur un montant de CHF 102'000.00 qui est demandé comme crédit supplémentaire, vous annoncez également une compensation partielle de l'assurance perte de gains et dans ce cas vous ne citez pas le montant. Mes questions sont donc les suivantes : Pourriez-vous préciser le montant de cette dernière compensation ? Pourriez-vous uniformiser la présentation des demandes de crédits supplémentaires en précisant chaque fois les montants qui sont récupérables ? Ce qui nous permettrait d'évaluer le montant final réel de crédits supplémentaires demandés, qui est dans le cas présent largement inférieur CHF 200'000.00.

Monsieur le Syndic demande la parole :

En fait le problème des allocations perte de gains on peut les indiquer dans la mesure où on connaît les montants. Dans la cas du chapitre 4.3., on sait qu'il y aura une allocation perte de gains, mais au fond l'absence s'étale jusqu'en 2012 et on ne connaît pas, aujourd'hui, le montant de cette allocation, qui plus est, mais je crois que ça vous l'avez compris vient sur un autre compte budgétaire ce qui fait que la demande de crédits supplémentaires doit porter en totalité sur le compte de charges. Mais aujourd'hui, on n'est pas en mesure de donner une indication plus précise que celle indiquée dans le préavis pour le cas de ce congé maternité à la direction de l'urbanisme qui s'avère être un cas un peu plus compliqué du point de vue de la santé de la personne et plus long. Ce qui

fait qu'aujourd'hui on n'a pas l'information et c'est pourquoi on ne l'a pas indiqué dans le préavis. Dans la mesure où on a les indications on s'efforce et on s'efforcera encore d'indiquer les prévisions de recettes d'allocation perte de gains ou compensations, dans la mesure où on les connaît.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Sur la première question je suis satisfait, mais je demandais de principe s'il est possible d'uniformiser les demandes de crédits supplémentaires en indiquant toujours, même sous la forme d'estimation la part qui est récupérable de telle manière qu'on ait quand même une maîtrise approximative du montant final qui sera engagé par ces crédits.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

4.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

En ce qui me concerne, je suis – mais ça c'est personnel - un peu parfois surpris par la logique notamment des titres. Au point 4.4. on nous parle de dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées. Ce qui me surprend, c'est qu'on met cette dénomination pour des chutes de neige qui doivent se produire du 15 octobre au 31 décembre 2011. Puisqu'elles ne se sont pas encore produites, forcément elles peuvent attendre. Dans un premier temps, je me suis dit que peut-être la Municipalité avait des informations privilégiées sur l'ampleur des chutes de neige qui nous attendent. Ce qui serait intéressant de connaître pour organiser nos déplacements. Et dans un deuxième temps, plus sérieusement, je me suis dit qu'il devait avoir une raison plus comptable de la question et de cette présentation, que la Municipalité j'en suis sûr voudra bien m'expliquer. En même temps elle pourra répondre à la question suivante : au cas où le Conseil refuserait ce crédit, que ce refus voudrait dire que le déneigement se ferait moins vite ou moins souvent que si le Conseil acceptait ce crédit ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je vais essayer d'éclaircir cette intéressante question pour Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE. Le titre : C'est vrai, il se trouve qu'on a défini 3 catégories de crédits supplémentaires, dont celles qui en principe, peuvent attendre la décision du Conseil communal pour être engagée. Alors ce type de dépense, vous avez l'explication détaillée dans le premier paragraphe. Je ne peux pas ajouter beaucoup plus de précision par rapport à ce changement dans les décomptes. On n'a pas d'informations privilégiées sur la météo. Si le Conseil, dans un mouvement de mauvaise humeur, que l'on comprendrait mal, disait on considère que cette dépense est inutile, on ne vous accorde pas ce crédit. Cela veut dire que l'on devra faire concrètement avec le montant qui est au budget. C'est vrai que l'on est obligé de demander cette régularisation parce qu'au moment de l'élaboration du budget on ne connaissait pas ce processus de changement de comptabilisation et maintenant on se trouve à la dernière série de crédits supplémentaires pour faire valider ou régulariser une situation par le Conseil. Autrement on sera conduit soit à ne pas déneiger, soit à expliquer dans les comptes pourquoi on n'avait pas régularisé par un crédit supplémentaire. C'est une mécanique un tout petit peu lourde, en tout cas j'en conviens dans ce cas particulier et on est peut-être un petit peu à la limite sur le fait de savoir si ça peut attendre la décision du Conseil ou si c'est quelque chose qui est une dépense liée, au fond, à des bases contractuelles. C'est vrai qu'on n'est pas dans la

catégorie, dans l'absolu qui est l'exemple même du crédit qui pourrait en toute liberté être refusé par le Conseil. Le Conseil a sa liberté sur le vote de ces crédits.

Monsieur Jean-Marc PASCHE remercie Monsieur le Syndic pour ces précisions.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Chapitre 5 : Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2011, 2^{ème} série

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chapitre 6 : Incidences sur le budget 2011

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chapitre 7 : Conclusions

Le Président ouvre une discussion générale sur le préavis 15/2011.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis.

Les conclusions de la Commission des finances étant les mêmes que celles du préavis 15/2011, le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du Préavis 15/2011 sont acceptées à une large majorité et deux abstentions.

**4.5. Préavis 16/2011 Projet MAREP « Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public »
Crédit demandé CHF 535'000.00 TTC**

Le Président invite Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER, président de la commission ad hoc à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Fred Oscar PFISTER

Nous nous sommes réunis à la Damataire pour une séance de 9 participants, dont 3 étaient absents excusés. Si vous tenez à la lecture de mon rapport, qui est relativement condensé et court, j'accepte volontiers de le lire. Mais, comme vous devriez tous avec un exemplaire de ce rapport entre vos mains, je ne relèverais que deux ou trois points. Notamment, dans le deuxième paragraphe où on parle de 350'000 kWh par an sur une période de 10 ans, c'est une erreur, c'est sur 2 ans. Je vous prie de bien vouloir corriger ce petit malentendu. Le deuxième point se situe à l'avant-dernier paragraphe du rapport où est écrit l'éclairage public y compris le volet illumination, c'est **sans l'illumination**. Je reste à votre disposition pour toutes questions. Mais, il y a surtout aussi une phrase qui relève des questions à Municipalité où Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER saura répondre de manière beaucoup plus compétente que je ne puis le faire.

Le Président passe la parole à **Monsieur Marc ZOLLIKER** :

Effectivement, le président de la commission a apporté ces quelques compléments. Vous aurez compris aussi que ces mesures, vous l'avez lu dans le préavis, découlent d'un plan directeur de l'éclairage public que la direction des Travaux et Services Industriels a établi en 2009 et 2010 en collaboration avec la direction de l'Urbanisme et de la Sécurité Publique. Ce plan directeur essayait de traiter de l'ensemble des problématiques qui sont liées à l'éclairage « sentiment de sécurité, mise en scène de l'espace urbain, mais également, consommation d'énergie, pollution lumineuse et bien sûr les coûts ». Vous l'avez compris également, il ne s'agit pas de faire à Pully concurrence à Paris et de devenir la ville lumière. Alors le présent préavis évoque, mais ne traite pas des projets de mise en lumière. Il traite de deux mesures « d'efficacité énergétique » en particulier qui sont tirés de ce plan directeur de l'éclairage public et qui permettent de générer 364'000 kWh par an d'économie sur deux ans au lieu de dix ans. Alors les projets d'illumination, effectivement, c'est peut-être utile d'apporter cette précision ici, ils sont énumérés dans le préavis que nous traitons ce soir, mais on n'en parle pas puisque ces projets seront réétudiés au cas par cas, en fonction des projets, comme ceux liés, par exemple, qui sont liés au PALM (le projet d'agglomération). Au final, l'octroi de la subvention par la Confédération – je tiens à le souligner, puisque ce n'est pas moi qui ai fait ce travail – récompense l'excellent travail effectué lors de la législature précédente par la DTSI, la direction des Travaux et des Services Industriels, ainsi que la direction de l'Urbanisme et la Sécurité. Alors, je peux encore répondre aux quelques questions que le président de la commission pose dans son rapport. Il s'agit en particulier des questions liées au temps de fonctionnement de l'éclairage. Alors ce temps de fonctionnement il est piloté par une cellule crépusculaire qui est installée à Lausanne. Le signal est donc donné, autant pour Pully que pour Lausanne, quand la luminosité décline et il est relayé par une télécommande centralisée qui est gérée par les Services Industriels de Lausanne. Actuellement, nous sommes en discussion avec Lausanne pour adapter au mieux le temps de fonctionnement de l'éclairage sur le territoire de Pully, ceci afin d'économiser encore quelques minutes d'éclairage quotidien. On peut aussi parler, éventuellement, des différents types de lampes, donc les lampes qui sont posées actuellement sont des lampes – pour les spécialistes – au sodium à haute pression – leds ou diode électro luminescent – ne sont actuellement pas encore vraiment adaptés à l'éclairage public. Mais, il est clair que la DTSI est constamment à l'affût des développements techniques et de ce qui se passe sur le marché et que si ces luminaires deviennent plus performants que ceux que l'on utilise actuellement et plus performants au niveau des coûts et de la durée de vie, il est clair que nous ferions le changement. En ce qui concerne les marchés publics, vous savez que ces marchés sont précisément réglementés en fonction des sommes en jeu. Donc il est clair que si les sommes deviennent plus importantes nous pourrions également faire appel à des entreprises étrangères éventuellement. J'espère avoir répondu, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à toutes les questions que vous pourriez vous poser au sujet de l'éclairage public et de ce préavis.

S'il n'y a pas d'autres questions à ce stade, le Président de la commission ad hoc aimerait conclure par le dernier paragraphe. Notre commission s'est prononcée pour l'acceptation de cette demande de crédit. A l'appui d'une lettre qui nous est parvenue de Madame JAQUEROD, Présidente de la Commission des finances. Il demeure encore une question, c'est-à-dire, ce financement se passe-t-il par les fonds propres ou par un emprunt ?

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Le groupe les Verts salue les efforts de la Municipalité pour réduire les dépenses en énergie dans l'éclairage public. C'est là un exemple très positif de l'usage de la taxe sur

l'électricité. Par un prélèvement modeste sur le kWh on finance des mesures qui permettent des économies à long terme au profit de la collectivité. Mais, n'est ce pas aussi l'occasion de se demander si on ne devrait pas faire un pas de plus. La loi Vaudoise sur le secteur électrique dit à l'article 20, al. 2 « les communes sont également habilitées à prélever des taxes communales spécifiques, transparentes et clairement déterminées permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public – c'est le cas ici – l'efficacité énergétique et le développement durable ». Plusieurs communes ont introduit une taxe de soutien à l'efficacité énergétique. L'introduction d'une telle taxe avait été envisagée au sein de la Municipalité, mais finalement n'avait pas été retenue. Lors de la discussion au Conseil communal sur le préavis instituant la taxe sur l'éclairage public, le groupe les Verts avait plaidé vainement pour l'introduction des autres taxes, économie d'énergie et développement durable. La réponse de Monsieur le Syndic avait été, à peu près, l'opportunité d'introduire ces taxes sera examinée en temps voulu. Dans le contexte énergétique actuel où on vise à sortir du nucléaire, tous les efforts sont bons à prendre. D'où ma question, qui déborde, j'en conviens un peu du cadre de ce préavis. Le temps ne serait-il pas venu pour réexaminer cette opportunité ? Je vous remercie pour la réponse.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je n'ai pas le souvenir de la déclaration précise qui a été faite lors de la discussion de la possibilité de l'introduction de ce type de taxes. C'est vrai, je me souviens en tout cas qu'on avait dans notre appréciation essayé de faire une pesée des intérêts entre le poids tarif de l'électricité et la superposition d'un certain nombre de taxes qui sont possibles légalement. Et le choix qui avait été fait, à ce stade, effectivement, c'était de s'en tenir à une taxe qui permet de couvrir les frais d'entretien de l'éclairage public, mais pas d'aller au-delà. Vous avez vu, parce qu'il y a une communication qui a été déposée aujourd'hui, mais il n'y a pas de lien de cause à effet, sur les tarifs de l'électricité 2012. La préoccupation de maintenir des tarifs électriques attractifs, elle reste pour la Municipalité. Et aujourd'hui, évidemment il s'agit d'un choix politique, la Municipalité n'a pas souhaité remettre en question le choix qui avait été fait à l'époque et s'en tient aux taxes telles qu'elles avaient été arrêtées et de ne pas aller au-delà. Il est vrai que l'on parle beaucoup d'énergie, d'encouragement aux mesures d'économies d'énergie. Il y a aussi beaucoup de possibilité d'obtenir des subventions par le biais du canton, par le biais d'un programme de la Confédération et la Municipalité a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'aller au-delà pour le moment.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

J'aimerais que l'on réponde à la question, que vous Monsieur le Président avez évoquée et qui est évoquée au fond dans le rapport de la commission. Est-ce que finalement le financement va se faire par des fonds propres, sans emprunt ou pas ? Parce que je veux bien qu'on parle de la centrale nucléaire de Pully ça me paraît déborder un peu le sujet, mais par contre ça me paraît un sujet important. Emprunt ou pas emprunt ?

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

En fait, on ne peut pas répondre de manière définitive à cette question. Aujourd'hui, on peut dire que cette dépense serait assumée entièrement par la trésorerie et les fonds propres. Mais, probablement, dans les perspectives à cours terme que l'on a aussi. Mais, voilà ça dépend à quel moment, quelle part de cet investissement devra être concrètement sortie de la bourse communale. Mais, aujourd'hui très clairement on a les fonds propres qui permettent d'assumer cette dépense.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, avec une voix contre.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

En fait, j'ai deux observations à faire. C'est concernant l'éclairage public à Pully. Je profite de l'occasion, maintenant, puisque nous parlons de l'éclairage. Il y a quand même des endroits à Pully qui sont extrêmement peu éclairés. Et là notamment je pense au centre et plus précisément à la rue de la Poste où finalement, une fois que les commerces ont fermé, qu'il n'y a plus de vitrines, eh bien, c'est vrai qu'on ne voit quasiment plus rien du tout. La Place Neuve est également extrêmement mal éclairée. Alors, j'ai quand même le souci, en fait, qu'un de centre ville devrait être éclairé correctement et c'est aussi une question de sécurité. Ça en fait, c'est un vœu, un souhait, une demande, tout ce que vous voulez, mais j'aimerais bien que vous en teniez compte lors de l'examen pour l'éclairage. La deuxième chose, ça serait une question qui est : avez-vous une collaboration avec les communes avoisinantes concernant l'éclairage ? Je pense notamment à Belmont, Paudez, Lutry.

Monsieur Jean-Jacques SCHWAB demande la parole :

L'Union Pulliérane soutient le projet MAREP, toutefois elle demande à la Municipalité d'être attentive et de tenir compte de l'évolution et du développement futur des techniques en matière d'énergie de toute nature. Le projet est à actualiser en fonction des recherches de solutions durables et plus appropriées.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le fond et passe au vote.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Si c'est possible, Monsieur le Président, j'aimerais répondre aux questions. Juste deux mots pour répondre aux questions posées par Madame la Conseillère Verena KUONEN, donc concernant les endroits peu éclairés. Il est clair que le Plan directeur de l'éclairage public qui a été établi, si vous voulez, il fait en quelque sorte l'inventaire de l'éclairage dans la commune de toutes les sources d'énergie qui existent. Il en a plus de deux mille et les différents lieux sont repris peu à peu, mais pour vous rassurer, je vous dirais que le centre est l'une de nos préoccupations, que ce soit le Bourg ou après le nouveau centre – si on peut l'appeler ainsi – qui font l'objet de réflexions dans le Plan directeur de l'éclairage public. Je dirais que de toute manière la problématique de la Place Neuve, de la Place de la Gare, elle va revenir puisque, vous le savez il y a pas mal de changement qui sont prévus dans cette partie de Pully et dans ce cadre l'éclairage sera bien sûr réétudié. Un des soucis aussi c'est, même si on baisse la puissance des luminaires, d'assurer un éclairage plus uniforme qui au final, même si on utilise moins de puissance électrique, devrait être meilleur et un plus grand sentiment de sécurité. Pour ce qui est de la collaboration avec les autres communes, il n'y en a pas avec Belmont, il y a quelques prestations en matière d'éclairage public qui sont fournies à Paudex. Voilà les réponses que je peux vous apporter ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le fond et passe au vote.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 16-2011 sont acceptées à une large majorité et une abstention.

4.6. Postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully

Le Président invite Madame la Conseillère Michèle Vibert, présidente de la commission ad hoc, à venir à la tribune commenter son rapport.

Madame Michèle VIBERT :

Comme vous avez reçu mon rapport sur le postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully, je ne le lirai pas en entier. Mais, s'agissant d'un postulat, la commission devra se prononcer sur l'opportunité de proposer au Conseil communal de demander une réponse sur ce sujet à la Municipalité. Un préavis sur les musées avait été adopté en 2008, mais les membres de l'UDC souhaitent actuellement connaître la philosophie que l'actuelle Municipalité souhaite développer concernant les musées. Ils demandent une transparence sur des questions telles que l'utilisation et la projection du budget, la politique par rapport aux dons et aux legs. En conclusion, les membres de la commission expriment leur regret que ces informations ne soient pas plus transparentes et que nous n'ayons pas été informés sur la politique générale concernant les musées. La politique des dons et des legs devrait également être plus explicite. Une communication devrait être plus développée entre la Municipalité et le Conseil communal pour nous informer du travail effectué des choix effectués dans la politique des musées. Monsieur Gil REICHEN, Syndic, reconnaît qu'il y a un gros travail de communication et de transparence à faire. La vision et les projets devraient également nous être connus. Il est proposé que le postulat de l'UDC sur la stratégie globale des musées soit amendé de la manière suivante : Au chapitre 3 du postulat. Il nous paraît nécessaire d'explicitier la stratégie globale des musées de Pully ainsi que celle concernant les dons et legs à venir. Au chapitre 5 du postulat. C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de fournir un rapport sur sa stratégie des musées avec une vision à moyen et long terme. C'est à l'unanimité que les membres de la commission acceptent ce postulat amendé et encouragent le Conseil communal à l'accepter également.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Stéphane COENDOZ demande la parole :

Je suis en peu décontenancé par ce postulat. Parce que en 2008, Madame Annie MUMENTHALER alors présidente de l'Union Pulliérane faisait une interpellation sur le patrimoine culturel de Pully. Elle demandait à cette occasion de créer un inventaire fiable et centralisé, outil nécessaire et obligatoire au regard des dons et legs offerts à la commune. Elle voulait que l'on fasse en sorte qu'un conservateur puisse disposer d'un outil de travail complet. La Municipalité a proposé toutes ces mesures et déjà en mars 2010 l'UDC avait fait une interpellation et demandait des réponses sur les statistiques de fréquentation, les coûts par visiteur, les coûts des vernissages, la fréquentation aux

vernissages, les recettes et les sponsorings, les augmentations et valeurs de projection. Et puis le postulat de l'UDC d'aujourd'hui nous demande d'imaginer d'arrêter d'augmenter continuellement les investissements au coup par coup et également de revenir sur l'avenir de nos musées compte tenu des apports importants qu'ils sont susceptibles de recevoir les prochaines années. En fin de compte, il y a également la Commission de gestion qui a organisé une visite, une explication très détaillée du Musée, l'année passée. Alors, personnellement, je me pose la question de ce que veut l'UDC. Est-ce qu'elle veut simplement fermer nos musées ? Alors, si elle veut ça il faut qu'il y ait une cohérence complète, par rapport à la culture à Pully et il faut qu'elle s'attaque également à l'Octogone et au théâtre de la Voirie. Enfin de compte, lorsque l'on va sur le site Googel et que l'on tape Musée de Pully, on voit qu'il y a 41'700 références, ce qui montre que notre Musée au travers de ce portail est relativement, même fortement reconnu et je pense que vouloir mettre ce postulat aux mains de la Municipalité donnerait un signe très négatif pour le futur de nos musées, en particulier à tous les partenariats qu'a le Musée que ce soit l'Université de Neuchâtel, le Musée de Beaux-arts à Lausanne, etc. Aussi, le groupe radical propose le classement de ce postulat.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je suis totalement interloquée par la position du parti radical. Monsieur le Syndic, lui-même a reconnu qu'il y avait tout intérêt à mieux communiquer, à avoir plus de transparence, à nous donner plus de renseignements sur l'avenir des musées, sur leur philosophie des dons et legs. Je ne vois pas pourquoi un rapport doit être pris négativement. Au contraire c'est quelque chose de positif et constructif. En plus je répondrais à la question de Monsieur Stéphane COENDOZ, en disant que l'UDC n'a pas du tout l'idée de fermer les musées. Elle veut simplement qu'on ne soit pas à bourse déliée et que d'année en année le budget des musées prennent l'ascenseur de manière inconsidérée.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Il est vrai qu'en 2008, si vous vous souvenez bien, nous étions placés devant l'alternative soit fermer le Musée, soit lui donner une chance de survie et nous avons décidé à ce moment-là de lui permettre de continuer avec une somme, non pas arbitrairement, comme il est dit dans le rapport, mais provisoire, parce que nous avons dit que nous voulions voir ce qu'il allait advenir de la nouvelle politique du Musée avec la nouvelle équipe et nous avons eu beaucoup d'informations lors de la précédente législature, de la bouche même de Monsieur le Syndic qui a répondu, au moins, à deux reprises de façon très circonstanciée aux questions posées par Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER, qui a de surcroît envoyé à la Commission de gestion, dont je faisais partie jusqu'à l'année passée, une lettre demandant des éclaircissements supplémentaires, alors que Monsieur le Syndic avait déjà répondu au Conseil communal à ces questions. Là-dessus, j'avais proposé à la Commission de gestion de visiter le Musée de Pully pour faire connaissance de la nouvelle équipe. Les membres ont pu poser à la Conservatrice et ses collaborateurs toutes les questions qu'ils ont voulu. Il leur a été répondu de façon, apparemment, satisfaisante, puisque le Président de la Commission de gestion d'alors, Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE, a écrit une lettre de remerciements au Musée. Remerciements élogieux, dont nous avons tous reçu copie. Et dans le rapport de gestion, la sous-commission « administration générale, finances et culture » dont je faisais partie a aussi donné des explications complémentaires, en particulier sur la politique des dons et des legs. Il a bien été dit que le Musée n'accepte pas n'importe quel don, mais il faut que ce don enrichisse les collections du Musée et elle a choisi de

constituer une nouvelle collection de jeunes artistes vaudois contemporains. Ce qui est un parti pris intelligent de sa part. Parce que comme ils ont entre 30 et 40 ans et qu'ils sont moins connus que s'ils étaient en fin de carrière, ça lui permet de constituer une nouvelle collection d'art vaudois contemporain. Donc, on arrive maintenant à CHF 400'000.00, mais il faut dire que, à moins d'être de mauvaise foi, le Musée en a fait un très bon usage. La fréquentation a sensiblement augmenté, le nombre d'articles de presse également. Elle se fait fort d'attirer toutes les catégories d'âge. Les personnes peuvent participer à des visites commentées gratuites, qui sont souvent conduites par l'artiste lui-même. Elle organise aussi des ateliers pour les enfants, auxquels parfois les parents et les grands-parents peuvent assister. Elle se propose d'attirer les seniors de Pully. Donc, on ne peut pas lui faire procès de s'adresser à un public élitaire restreint, comme il a été dit par Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER lors de la commission ad hoc. Pour tout cela, je trouve qu'il a été suffisamment parlé de la politique du Musée. Si vous voulez continuer à demander à la nouvelle syndication, au nouveau Syndic de revenir en quelque sorte sur ce qui a déjà été dit précédemment et bien ma fois tant pis.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Je ne veux pas répéter tout ce qu'a dit Madame le Conseillère Edith CAREY, mais je suis absolument d'accord avec tout ce qu'elle a dit. Je n'étais pas un défenseur absolu du Musée de Pully. Membre de la Commission de gestion, nous avons eu une visite de ce Musée et avons rencontré, en particulier, la directrice et ses collaborateurs et collaboratrices, en février 2010 et je dois dire que tous les membres de la commission, si je ne m'abuse, ont été enthousiasmés par les propositions, les dires de Madame la directrice. Je trouve vraiment que l'on doit laisser une chance, maintenant, et pas revenir tous les 6 mois sur ce problème de Musée. Je crois que la Commission de gestion a fait un rapport qui était très positif. Madame Edith CAREY a parlé de la lettre adressée par le Président de cette commission, Monsieur Jean-Marc PASCHE, et je ne peux que confirmer ce qu'elle a dit et ce que Monsieur Jean-Marc PASCHE a dit. Je crois qu'il faut une fois, laisser à ce Musée sa chance. Et sa chance, c'est l'équipe actuelle. Arrêtons de toujours et continuellement leur mettre les bâtons dans les roues.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais rebondir par rapport à l'intervention de Madame la Conseillère Edith CAREY. Je signale, tout de même, que Madame Edith CAREY a fait partie de la commission ad hoc et qu'à l'unanimité la commission ad hoc a donc proposé de faire suivre ce postulat à la Municipalité. Donc, je constate que Madame Edith CAREY a changé d'avis entre temps. Lorsqu'elle parle de ma façon de remettre en question le Musée et de mon interpellation en 2008. En 2008, je demandais, entre autres, un inventaire central de tout le patrimoine culturel. C'est-à-dire, non seulement des œuvres picturales, mais également du mobilier ancien et des objets anciens. Je n'ai pas eu de réponse à ce sujet. D'autre part, lorsque nous avons eu le préavis 08/2008, ce préavis a été amendé et il a été demandé qu'il y ait une charte entre les amis du Musée et la commune, pour savoir, pour clarifier justement les activités de l'un et de l'autre. Cette charte n'a pas vu le jour ou du moins j'en n'ai pas eu connaissance.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Il semblerait qu'il y eut certaines confusions au sujet du postulat que nous avons déposé, relatif à l'avenir des musées, confusions entretenues, il est certain, par ceux qui ne cherchent qu'à nous nuire qui ont bondi sur cette occasion. Quoiqu'on ait voulu le faire accroire, il n'est pas de nos intentions de militer pour la fermeture des musées, ni même

de restreindre leurs activités, que les ardents défenseurs de la culture se rassurent sur notre dessein. Mais devant la progression anarchique des dépenses, nous demandons, tout simplement, qu'il soit effectué une réflexion sur l'avenir de manière à connaître quel sera à échéance, notre devenir financier sur ce chapitre. En vertu du vieil adage, qui veut trop prouver, ne prouve rien, le bilan des résultats présentés nous laisse perplexe et le nombre des entrées comptabilisées nous semble fantaisiste et surestimé à moins qu'on y inclue la venue fréquente du chat de la voisine. Administrateur du théâtre de la Voirie depuis 20 ans, je sais par expérience ce que représente la fréquentation annuelle de 5'000 entrées, chiffre voisin du nôtre et je suis à même de vous certifier que ce montant implique une activité disproportionnée avec celle du Musée.

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :

J'étais membre de la commission qui s'est occupée de ce postulat. Je partage, personnellement, les sentiments de Madame Edith CAREY et Monsieur Pierre-William LOUP concernant le Musée et je souhaite très vivement que l'activité des musées de Pully soit largement soutenue par le Conseil communal. Je me suis rallié à la conclusion de la commission, qui a été adoptée, effectivement, à l'unanimité, parce qu'on est parvenu à un consensus par une correction du postulat sur deux points importants, ce qui fait que le rapport qui est demandé n'a rien à faire avec une méfiance à l'égard des musées de Pully. Simplement, je dois dire que lors de la séance de la commission, j'ai constaté qu'il y avait des personnes qui n'étaient pas vraiment au courant de l'importance de ce qui se fait dans les musées de Pully. Un travail énorme a été accompli et est accompli actuellement et si on considère ce travail et les succès obtenus par les musées de Pully et si on les compare avec les dépenses qui sont faites et le budget de CHF 560'000.00, eh bien, je dois dire que nous avons un rapport qualité prix, je dirais, extrêmement favorable. Je crois qu'il vaut la peine de l'expliquer, même si on a déjà beaucoup fait, de l'expliquer encore une fois. C'est la raison pour laquelle, par esprit de consensus entre nous tous, je me permets de vous inviter à accepter le postulat tel qu'il a été corrigé par la commission, de telle façon qu'on puisse aller de l'avant avec les musées de Pully auxquels je souhaite de continuer dans la voie du succès.

Monsieur Olivier BURNET demande la parole :

Très brièvement, pour dire à Madame Annie MUMENTHALER d'abord que les membres des commissions ont le droit de changer d'avis. Je ne crois pas que ce soit une tare, mais ce n'est pas interdit non plus. Et dire à Monsieur Lilian GEOFFROY que je n'entends en tout cas pas nuire à l'UDC qu'il en prenne bien note. Cela dit je souscris à ce qu'ont dit Monsieur Stéphane COENDOZ, Madame Edith CAREY et Monsieur Pierre-William LOUP et je voudrais encore rajouter un commentaire supplémentaire. Dans le postulat, parce qu'il faut revenir au postulat, il est marqué, comme d'ailleurs dans la modification qui nous est proposée, qu'il faut revoir on nous dit une fois, une autre fois expliciter la stratégie globale des musées de Pully, ainsi que celle concernant les dons et legs à venir. Alors là, décidément je ne comprends pas, comment on peut expliciter ou prévoir quelque chose qui est à venir quand on ne le connaît pas encore ? Par définition, on ne peut pas connaître, à l'avance, l'ampleur, la nature et encore moins les conséquences financières de dons ou de legs dans la mesure où, par hypothèse, la personne qui a couché ça sur son testament ne l'a pas encore dit. Donc, c'est faire de la sculpture sur nuage me semble-t-il.

Monsieur Stéphane COENDOZ demande la parole :

Renvoyer de postulat à la Municipalité aura des dommages collatéraux importants qu'il

ne faut pas sous-estimer. Si pour vous il ne s'agit pas de défiance, à l'extérieur de notre Conseil ceci ne sera pas interprété de cette manière. En insistant depuis 3 ans sur l'avenir de nos musées, nous donnons très clairement un signe désintéressé et à terme la fermeture de ce musée. Je réinsiste, il ne faut pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je n'ai malheureusement pas eu le plaisir et l'honneur de participer à la séance du groupe radical de lundi, si non l'unanimité dont il est fait état ce soir n'aurait pas lieu d'être. Et je suis dans une situation très pénible, puisque je vais m'opposer à l'opinion de mon propre groupe. J'ai enregistré avec tristesse, parce qu'en politique il n'y a pas de tristesse, mais avec étonnement à l'analyse, aux remarques acrimonieuses qui se sont échangées de part et d'autre aujourd'hui et qui sont indignes de notre Conseil. Je me bornerais à relever deux points. Premier point, Madame la Présidente, dans votre rapport qui par ailleurs est extrêmement bien fait, vous nous rapportez que Monsieur Gil REICHEN vous aurait déclaré que le budget alloué en 2008 ne correspondait pas aux besoins et avait été alloué de façon arbitraire. J'avais fait partie à l'époque de la commission, présidée par Madame Valérie BORY BEAUD qui avait traité ce préavis de la Municipalité en 2008 et je puis vous assurer, Mesdames et Messieurs, que Monsieur Jean-François THONNEY avait été catégorique sur le maintien de ce chiffre de CHF 300'000.00, raison pour laquelle il avait été introduit dans un amendement que le Conseil avait voté et que je vais vous lire tout à l'heure. Nous ne pouvons pas trois ans après dire que ceci n'était que des paroles. Ça n'est pas possible, pour deux raisons, la première c'est que nous devons assurer, nous Conseil communal, une certaine sécurité du droit et un certain respect de la parole donnée et en second lieu, nous devons aussi assurer la continuité de l'Etat. Les engagements qui avaient été pris à l'époque par Monsieur Jean-François THONNEY étaient valables pour la Municipalité inopore. Il n'y a pas de raison à peine trois ans après de considérer que ça n'était que des paroles en l'air. Ma deuxième remarque, c'est de revenir sur ce qui est à l'origine de la situation de ce soir. En 2008, le 28 mai 2008, il y a donc trois en à peu près, votre Conseil, Mesdames et Messieurs, avait décidé de maintenir la structure du Musée de Pully et de ne pas le fermer, à quatre conditions. Je vous les relis : Le Conseil communal de Pully décide d'admettre le maintien de l'activité muséographique conformément au principe du présent préavis et aux conditions suivantes qui sont de la compétence de la Municipalité. A) établissement d'une charte du Musée clarifiant les structures en place et définissant le champ muséographique du Musée. B) Etablissement d'un budget global et exhaustif de fonctionnement plafonnant les coûts à CHF 300'000.00 par an. C) rédaction du cahier des charges du conservateur précisant les objectifs qui lui seront fixés, ses responsabilités, son degré d'autonomie et ses compétences exclusives en matière d'acquisition ou acceptation de dons. D) conclusion d'une convention entre l'association des musées de Pully et la Municipalité, réglant leur compétence et prestation réciproque et prévenant toute confusion dans leur attribution, notamment dans le domaine des achats. Ceci, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers a été voté par votre Conseil, ça a force de loi pour chacun ou chacune d'entre nous ce soir. Si ces documents existaient ils auraient vraisemblablement été présentés à la commission ad hoc qui s'est occupée du postulat du l'UDC. Or, Madame la Présidente n'en souffle mot dans son rapport. J'en conclu qu'ils ne vous ont pas été présentés. J'incline même à penser qu'ils n'ont pas été formalisés. S'ils l'avaient été ils rendraient superflus les demandes du postulat car ils apporteraient une réponse quasi exhaustive aux questions qui nous sont posées. Le Conseil, sans nul doute, apprécierait de les recevoir lors de sa prochaine séance dans le cadre des informations dispensées par la Municipalité. Si cela est possible. Si cela n'est pas possible et pour le moment, je considère que ce postulat est plus

nécessaire que jamais et j'invite la Municipalité à nous dire dans quel délai elle pourra nous présenter les documents demandés par le Conseil et non discutables. Il y a aujourd'hui plus de trois ans. Ces documents conditionnant l'adoption du préavis 8/2008 du 14 mai 2008. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers à transmettre ce postulat à la Municipalité et j'espère que le Conseil aura un jour l'occasion de pouvoir jeter un œil attentif et bienveillant sur les documents prévus voilà plus de trois ans.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Je faisais partie de la commission qui a examiné ce postulat et au nom des Verts je vous assure que nous souhaitons soutenir l'activité actuelle du Musée et qu'il puisse continuer à se développer. Maintenant, pour revenir sur ce qui a été dit dans la commission qui a examiné ce postulat et pourquoi ce postulat a été amendé. Je voudrais préciser que lors de la séance de la commission nous avons reçu des informations très complètes sur la stratégie actuelle des musées de Pully. Stratégie qui est précise, qui est globale pour les Musées, donc il nous a paru totalement inutile de demander à la Municipalité de revoir cette stratégie globale des musées. C'est pourquoi le troisième paragraphe a été amendé et que nous avons demandé, simplement, à la Municipalité d'explicitier cette stratégie globale. Nous avons aussi reçu des informations qui concernaient la politique des dons et des legs à venir. Donc, il y a aussi, manifestement, une politique des dons et des legs, ceux-ci nous ne sont pas acceptés à n'importe quelles conditions et nous avons eu des réponses très précises et intéressantes à ce sujet-là. Comme plusieurs autres membres de la commission ad hoc nous étions plusieurs nouveaux Conseillers communaux, donc nous n'avons forcément suivi et participé aux débats qui ont eu lieu en 2008 et dans les années suivantes. Nous partons donc de ce qui se fait actuellement qui nous a paru fortement intéressant et manifestement pas connu de tous les Conseillers communaux. Donc c'est pour ça que nous avons proposé d'accepter ce postulat, mais pas dans sa version initiale qui demande simplement d'explicitier et d'informer sur la stratégie actuelle des musées.

Madame Valérie BORY BEAUD demande la parole :

Je voudrais apporter une précision puisque j'étais présidente de la commission ad hoc de 2008, et dire à tous ceux qui n'étaient pas là qu'à cette époque il était question de fermer le Musée de Pully. Il y a avait une très grosse menace là-dessus. La conservatrice sortante, son poste n'étant pas renouvelé. Ce Musée était menacé de fermeture et c'est dans ce climat que la commission a trouvé un consensus avec effectivement comme l'a rappelé Monsieur Christian POLIN, quelques conditions, dont une somme qui visiblement était trop basse puisque on le voit aujourd'hui elle est dépassée cette somme CHF 300'000.00 et quelques milles francs. Je crois que tout en ayant voté en connaissance de cause, ce consensus est un peu un fruit d'une menace très très forte, c'était ou se mettre d'accord sur une somme assez basse pour le fonctionnement de ce Musée qui était si je me souviens d'un peu plus de CHF 300'000.00 ou risquer en demandant trop que ce Musée soit supprimé. C'est juste le climat où nous étions à cette époque-là.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Je voudrais rappeler juste deux choses. L'Union Pulliérane, en 2008, était déjà d'avis que CHF 300'000.00 ne représentaient qu'un chiffre en l'air et que c'était ou trop ou trop peu. Dans notre esprit c'était trop peu parce que nous étions pour le maintien de l'activité muséale à Pully. Deuxième remarque, Je comprends bien aujourd'hui, la question est de savoir comme voter au mieux pour soutenir ce qui se fait dans les Musées de Pully.

Finalement le résultat du vote n'aura pas beaucoup d'importance puisqu'on a vu qu'il y avait beaucoup de défenseurs de ce Musée et des personnes qui y travaillent et qu'ils méritent amplement. Je pense que un des points clé est celui que la commission a trouvé qu'il était utile de valoriser, de communiquer, de rendre public, pas forcément seulement au sein du Conseil, peut-être de façon plus large, les points positifs qu'on a exposés ce soir.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Permettez-moi de faire quand même quelques remarques avant que vous décidiez du sort que vous réservez à ce postulat. Pour commencer par dire, il est vrai le Conseil à une très forte majorité a soutenu l'existence, le maintien de ce Musée et la Municipalité de l'époque s'en est réjouie. Comme elle se réjouit toujours aujourd'hui, et j'en suis convaincu, que le Conseil, encore aujourd'hui, soutient très largement les activités des Musées de Pully. Maintenant, est-ce que ce soutien doit empêcher le Conseil de poser un certain nombre de questions à la Municipalité. Je ne le crois pas. Je crois que c'est tout à fait la liberté du Conseil de s'y intéresser. Maintenant, j'aimerais aussi dire que depuis 2008, je peux affirmer ici que le Conseil s'y est largement intéressé et de près. Par le biais d'un certain nombre d'interventions - mais c'est parfaitement son droit - par le biais de la Commission de gestion et pour les membres de la Commission de gestion précédente qui avaient l'impression d'avoir eu toutes les réponses à leurs questions et tous renseignements utiles, je peux vous confirmer aujourd'hui qu'un certain nombre de questions qui seront posées par la nouvelle Commission de gestion sur la gestion 2011 s'intéressent à nouveau, une nouvelle fois aux Musées. J'ai envie de dire que tout le monde a un petit peu raison. Ceux qui pensent qu'il faudrait un tout petit peu laisser le Musée travailler. Personnellement, j'aimerais bien que la Conservatrice Madame RIVIER puisse consacrer un petit peu plus du temps qu'elle passe à répondre, à justifier, à développer les activités de son institution. Mais, enfin, la Municipalité le sait et Madame RIVIER le sait aussi, ça fait partie du jeu démocratique. Donc, il ne s'agit pas de dire ici que le Conseil n'a pas le droit d'intervenir parce que ça sollicite l'équipe du musée pour répondre. Mais, enfin c'est une réalité depuis 2008, les musées de Pully sont sous la loupe du Conseil communal et je crois qu'il faut juste en être conscient. Ce postulat, il pose un certain nombre de questions, je l'ai dit à la commission, je l'ai dit à la commission, je le répète devant ce Conseil, qui sont pertinentes. Des questions sur la gestion des collections, des questions sur les perspectives financières. Simplement, je l'ai dit à la commission, il y a ce qu'on appelle ou ce qu'on peut appeler, le poids des mots, et le texte du postulat tel qu'il était formulé pouvait, effectivement, objectivement être perçu comme une attaque des musées, puisqu'on parlait de revoir les stratégies, de rouvrir des réflexions, donc tout ça a quand même, il faut le reconnaître une connotation assez nette de remise en question. Heureusement, je dirais, dans le cadre des travaux de la commission le texte a été revu et dans les conditions de cette nouvelle rédaction - c'est vrai c'est une demande, un rapport, d'information à la Municipalité - et dans ces conditions je le répète devant ce Conseil, comme je l'ai dit à la commission, la Municipalité est tout à fait prête à répondre et à donner toutes les informations que le Conseil souhaite. J'ai bien écouté l'intervention de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, j'aimerais quand même le rassurer en lui disant que la Municipalité n'a pas pour habitude d'agir dans l'illégalité et de ne pas respecter les décisions de ce Conseil. Et c'est vrai, mais je ne voudrais pas ressortir de son contexte la discussion de la commission, il faut quand même - je ne sais pas si je dois utiliser le terme d'arbitraire, ça me paraît un peu exagéré - je ne mets pas du tout en question les propos qui ont été tenus par mon prédécesseur, je faisais partie de la Municipalité, j'ai approuvé avec lui le préavis, donc

j'ai une solidarité avec ce qui avait été déclaré à l'époque. Simplement il faut se souvenir que le montant de CHF 300'000.00 qui a été articulé était basé sur les éléments que l'on connaissait début 2008, c'est-à-dire les perspectives de comptes 2007. Aujourd'hui les choses en changer, et je dirais, le périmètre de l'activité du Musée a aussi évolué. Et rien n'a été fait dans l'illégalité dans la mesure où le budget a été augmenté, c'est vrai, pas de manière anarchique, mais de manière aussi votée chaque année, année après année par le Conseil. Donc le Conseil a quelque part, avec les explications qui lui ont été données, validé la progression de cette enveloppe budgétaire par rapport à l'engagement de CHF 300'000.00 qui a été pris en 2008. Maintenant, c'est vrai que l'on travaille, Madame RIVIER le fait dans une perspective à 5 ans ou au terme de la législature, un peu dans le même esprit qu'un plan d'investissement pour que le Conseil ait une vision complète du développement du Musée. Il est vrai qu'il y a énormément d'activités qui se sont développées qui n'étaient peut-être pas imaginées en 2008. Ce qui fait que jusqu'ici on a pu convaincre le Conseil, budget après budget de la pertinence des moyens qui étaient demandés. Donc, en ce qui concerne les autres documents qui étaient mentionnés dans le préavis, rien n'a été oublié non plus, les choses prennent du temps, malheureusement avec la mise en place. Les notions de charte, de convention qui avaient été évoquées pour clarifier le rôle du Musée, le rôle de l'Association des amis des Musées se traduisent aujourd'hui, non pas par des documents qui s'appellent conventions ou chartes, mais par des nouveaux statuts de l'Association des amis des Musées, qui seront en principe soumis à une assemblée au début décembre prochain. Mais ces nouveaux statuts répondent à la préoccupation d'alors qui s'était traduite par une volonté de clarifier, par le biais de documents écrits conventions chartes les rôles respectifs de chacun. Evidemment, vous pensez bien que la nouvelle conservatrice « évolue » avec un cahier des charges. Donc tous ces documents on est prêt à les montrer à la Commission de gestion et on est prêt à expliquer tout cela dans un rapport au Conseil dans le cadre de la réponse au postulat si le Conseil le transmet à la Municipalité. Encore un détail, c'est vrai on a complètement répondu au fond lors de la séance de commission. Madame RIVIER était là, on a donné un certain nombre d'informations, mais au fond, le but de la commission c'était de discuter du sort que le Conseil allait réserver à ce postulat. Ce n'était pas de répondre à tous les points du postulat le soir de cette séance. Voilà, je crois qu'on a énormément d'informations et si ce postulat est transmis on répondra dans le détail aux questions et aux préoccupations du Conseil.

Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI demande la parole :

J'aimerais faire une très courte intervention, en tant que nouvelle venue au Conseil communal et j'ai fait aussi partie de cette commission, j'aimerais m'inscrire en faux avec ce qu'a dit Madame VIREDAZ. Je trouve que les informations qu'on nous a données étaient intéressantes, mais mériteraient d'être mises dans un rapport. J'ai lu toute la documentation autour du Musée, ce qui s'est passé 2008 et c'est vrai qu'en tant que nouvelle venue je trouverais intéressant d'avoir les choses suite à l'intervention de Monsieur Christian POLIN, mises de façon plus claire sur un rapport afin que toutes les questions soient mises à plat, parce que là tout le monde donne son avis, mais finalement on n'a pas répondu aux questions.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

J'aimerais que vous compreniez que si vous continuez cette méfiance vis-à-vis de la nouvelle organisation et en particulier de la directrice du Musée de Pully qui a des qualités exceptionnelles, vous prenez le risque, et je crois que quand vous allez voter vous devez en tenir compte, vous prenez le risque qu'elle quitte le Musée de Pully et vous

n'aurez aucune chance d'en trouver une aussi valable.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Alors là, je crois que la borne a été poussée trop loin. On est face à un chantage caractérisé de la part de Monsieur Pierre-William LOUP. Je vous dirais qu'en grande majorité le groupe libéral soutient le postulat, c'est mis noir sur blanc et de ce fait j'en fais de même je vous encourage vivement à renvoyer ce postulat à la Municipalité, suite notamment à la prise de position de Monsieur le Syndic qui montre que la Municipalité y voit aussi un avantage pour reformuler, compléter l'information qui nous a été donnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait remarquer que la discussion a glissé sur le fond et clôt la discussion.

Le Président rappelle que la commission ad hoc nous recommande de prendre en considération ce postulat amendé et le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Président passe au vote.

Le Postulat du l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully amendé est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 54 voix pour, 19 voix contre et 6 abstentions.

4.7. Propositions individuelles

Motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY « Pully, cité de l'énergie 2012 »

Le Président invite Monsieur le Conseiller Richard GOLAY a venir à la tribune développer sa motion.

Monsieur Richard GOLAY :

Je ne donnerai pas lecture de la motion chacun l'a reçue. Le groupe des Verts soutenu par les groupes des Verts'libéraux, du PS et l'Union Pulliérane vous invite à accepter que cette motion soit transmise à une commission.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le Président rappelle que Monsieur le Conseiller Richard GOLAY désire que la motion soit transmise à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi par la suite à la Municipalité si un cinquième des membres présents le demande.

Le Président ouvre la discussion.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Le 10 octobre 2011, l'Union Pulliérane a co-signé la motion de Monsieur Richard GOLAY « Pully, cité de l'énergie 2012 ». L'auteur et les co-signataires proposent le renvoi de la motion à une commission. Nous partageons et soutenons entièrement les quelques points mentionnés dans la motion, mais tenons à compléter la liste en évoquant les arguments suivants : 1. Pully étant une des plus grande ville du canton et également la plus grande ville du district d'Oron-Lavaux il nous paraît important et urgent qu'elle prenne une décision concernant l'obtention du label. C'est pourquoi une commission

devrait être constituée et réunie rapidement pour que toutes les informations lui soient fournies par des spécialistes. Ainsi le Conseil communal pourra délibérer en toute connaissance de cause. 2. Actuellement, nous le savons tous, le prix des énergies augmentera considérablement dans le futur, par conséquent la facture soit des collectivités publiques, soit des ménages deviendra trop lourde, de plus ce sont des énergies très polluantes et appelées à disparaître à plus ou moins longue échéance. 3. Investir dans le développement durable c'est investir dans l'économie et en particulier dans la création d'emplois. 4. La Ville de Pully possédant le label cité de l'énergie véhiculerait une magnifique image et serait donc un exemple plus que favorable pour inciter les particuliers à la suivre dans le choix du développement durable. Et un dernier point : 5. Le Conseil fédéral, avec l'approbation du Conseil des Etats et du Conseil National a décidé la sortie du nucléaire. Il ne reste plus qu'à fixer l'échéancier et établir le catalogue des mesures d'accompagnement. Donc, tôt ou tard toutes les communes de Suisse devront, contraintes et forcées, opter pour les énergies durables et renouvelables. En conclusion, au nom de l'Union Pulliérane, je vous remercie chers collègues de soutenir le renvoi de la motion à une commission.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je remercie Monsieur Richard GOLAY de nous proposer sa motion, et je vous invite à l'accepter. Dans 20 ans nos stocks de pétrole seront épuisés. L'énergie atomique est dans une impasse. Certes, nous sommes des nantis et nous pourrions dire après nous le déluge, nous avons suffisamment d'argent et nous pourrions nous payer l'énergie que d'autres ne pourront pas acquérir, il est vrai. Et dans le secret de sa conscience, peut-être que nombre d'entre vous tiennent ce raisonnement. Mais je pense que notre commune de nantis devrait avoir le courage, l'honnêteté et la droiture de s'ériger en exemple. Et en ce sens, je trouve que la démarche de notre collègue est louable et doit être soutenue. Si nous ne le faisons pas nous devons rendre des comptes. « Qui creuse une fosse y tombe » « qui abat une haie un serpent le mord », ceci n'est pas de moi, c'est tiré de l'Ecclésiaste.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote et demande que les Conseillères et Conseillers qui souhaitent que cette motion soit renvoyée à une commission le manifestent en levant leur carton orange.

Cette motion est renvoyée à une commission à une large majorité.

Motion au Conseil communal en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully

Le Président informe l'assemblée que cette motion a été rédigée par Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI et Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ.

Le Président invite Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ à venir à la tribune développer cette motion.

Monsieur Serge RINSOZ :

Je ne vais non plus pas vous donner la lecture complète de la motion. Je crois que tous les groupes ont eu l'occasion de se pencher dessus. Je vais juste apporter deux, trois compléments d'information et pour moi le point essentiel est d'insister sur la notion

d'étude. Donc on ne veut pas à ce stade se lancer dans le projet d'un centre socio-culturel. Ça nous paraît essentiel de vérifier qu'il y a bel et bien des besoins à Pully et quelle forme devrait prendre, la cas échéant, s'il y a des besoins, ce centre socio-culturel. On ne veut pas se substituer à des choses existantes qui sont importantes, on a vu dans la culture, les sociétés locales, le sport. On veut voir quel secteur n'est peut-être pas occupé en terme d'animation, on pense peut-être aux enfants de 10 à 14 ans, parce qu'il existe quelque chose pour les adolescents, on ne veut pas refaire un centre pour adolescents. Donc, c'est vraiment ça, vérifier qu'il y a des besoins, une demande pour ce type de lieu. Et surtout, ce n'est peut-être pas bien clair dans la motion, on renvoie cette motion à une commission. C'est dans l'idée que tous les partis puissent aussi se prononcer sur ce sujet, donner leur avis. Je crois que ce serait intéressant, si on va dans cette direction, que tout le monde ait pu s'exprimer à ce sujet. Et juste pour terminer, je voulais quand même associer à démarche de ce soir, notre ancienne collègue Madame Denise MAGE qui a aussi travaillé là-dessus en allant visiter des maisons de quartier, parce que cela fait un petit moment qu'on se penche sur cette question.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président rappelle que Monsieur Serge RINSOZ a demandé le renvoi de cette motion à une commission et passe au vote en demande s'il y a un cinquième des membres présents sont d'accord de renvoyer cette motion à une commission.

Cette motion est renvoyée à une commission avec plus de un cinquième des membres présents.

Interpellation de Madame Edith CAREY

Le Président demande, conformément à l'article 70 de notre règlement, si cette interpellation est soutenue par cinq membres du Conseil au moins.

Cette interpellation est soutenue par plus de cinq membres.

Madame la Conseillère Edith CAREY :

J'ai l'impression qu'ils approuvent mon interpellation sans même en connaître le sujet. Vendredi dernier j'ai été alertée par Monsieur Maurice REBETEZ, l'ancien directeur de la bibliothèque municipale de Pully à propos de la disparition de la peinture de Jean LECOULTRE à l'entrée du théâtre de l'Octogone. Il se trouve que le lendemain j'assistais à la représentation d'une pièce à l'Octogone ce qui m'a permis de constater de visu que l'œuvre de Jean LECOULTRE avait effectivement été remplacée par un immense panneau sur lequel était écrit en lettres géantes « OCTOGONE ». Tombant dans l'entrée sur Madame Yasmine CHAR, la nouvelle directrice de l'Octogone, je lui exprimai mon étonnement et lui demandai la raison de cette disparition. Vous comprenez m'expliqua-t-elle trois théâtres du canton ont une nouvelle et jeune direction, ceux de Vevey, de Morges et de Pully. La concurrence est féroce, je me devais de rajeunir l'entrée et le foyer de l'Octogone. Je lui ai répondu, ne pouviez-vous pas passer l'œuvre à l'intérieur du théâtre dans le foyer. Non, me dit-elle, c'est impossible, tout au plus je pourrais la mettre dans la loge des acteurs, et puis vous savez tôt ou tard cette œuvre aura été taguée, le théâtre a déjà été cambriolé deux fois, du reste j'ai agi en plein accord avec

Monsieur Gil REICHEN. Il faut que vous sachiez, Mesdames et Messieurs, que Jean LECOULTRE que j'ai vu ce matin n'a été aucunement informé de cette manœuvre qui s'est donc faite dans son dos, en le plaçant ainsi devant le fait accompli. Cette peinture murale de 3 mètres 20 de haut sur 9 mètres de large lui avait été commandée en 1980 par la Municipalité par l'entreprise du Syndic d'alors Monsieur A. Julien PERRET. Il est à souligner qu'en 31 ans, elle n'a jamais subi aucun dommage, qu'elle a toujours été respectée par les nombreux jeunes qui se rendent régulièrement à la salle omnisport toute proche. Cette désinvolture à l'égard d'un artiste, dont l'atelier se trouve depuis des décennies au cœur de Pully. Artiste qui est l'un des plus grand peintre suisse de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, qui a obtenu en 1987 le grand prix de la création et de la promotion artiste du Canton de Vaud, qui a bénéficié d'une exposition personnelle au Musée cantonal des Beaux-arts, puis à la Fondation GIANADDA, avec d'importants catalogues écrits par Claude RICHARD, Michel THEVOZ, avec des contributions de Jacques CHESSEX et Frédy BUACHE, auquel la Municipalité par la biais de Monsieur Jean-François THONNEY l'an passé a adressé une lettre de félicitations chaleureuses à l'occasion de ses quatre-vingts ans. Ce mépris, dis-je, à l'égard d'un artiste dont en quelque sorte on enterre l'œuvre de son vivant, est proprement inqualifiable, inadmissible. Je le comprends d'autant moins qu'il vient de Madame Yasmine CHAR, qui elle-même défend, à juste titre les arts de la scène mais qui pour valoriser le théâtre de l'Octogone s'autorise de piétiner l'œuvre d'un acteur de la scène picturale. Je prie donc, instamment, la Municipalité et tout particulièrement Monsieur le Syndic Gila REICHEN en charge du dicastère de la culture, de faire en sorte que réapparaisse le plus rapidement possible la fresque de Jean LECOULTRE, en espérant vivement que celle-ci n'aura pas subi de dégâts selon la façon dont elle a été recouverte. Je vous remercie.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je ne sais pas très bien si je dois répondre à Madame Edith CAREY qui fait les questions et les réponses, puisqu'elle a posé les questions à Madame la directrice de l'Octogone et obtenir une certain nombre de réponses qu'elle a cru bon de prendre sur le ton de sarcasme. Ce que je trouve un petit peu dommage. J'aimerais d'abord en préambule dire, Mesdames et Messieurs, que Madame la directrice de l'Octogone qui exerce ce rôle depuis de début de cette année, le fait avec beaucoup compétence, avec beaucoup de qualité. Je crois que Madame Edith CAREY en est tout à fait consciente et j'aimerais dire ici que la Municipalité se réjouit de l'action globale à l'Octogone de Madame CHAR depuis de début de cette année. On peut rire, évidemment, quant on considère, quant on dit que le maintien de l'activité d'un théâtre est quelque chose qui n'est pas simple aujourd'hui et qu'il faut travailler aussi à l'image de ce théâtre et à son dynamisme, on peut en rire. Il se trouve que c'est une réalité et je crois que Madame CHAR a compris que ce n'était pas, non seulement, une question de programmation, mais une question globale de l'institution à laquelle elle est attachée et je crois que d'avoir une nouvelle directrice qui apporte un dynamisme nouveau à un certain nombre d'idées, c'est quelque chose qui est positif et pour le théâtre de l'Octogone, et pour la culture à Pully. Alors, est-ce qu'un Syndic qui est approché sur une question liée à l'image du théâtre, à l'image de l'entrée doit d'emblée dire « non », il n'en est pas question. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas dans mon tempérament. J'ai un certain esprit d'ouverture et j'ai trouvé la volonté de Madame CHAR de dynamiser son institution intéressante et méritant d'être soutenue. Ça peut paraître un détail. Le dynamisme d'un théâtre est un ensemble d'éléments. Il y a des questions qui touchent à l'allure du programme, par exemple. C'est des détails. Et il y avait cette question de toucher ou d'imaginer toucher à l'entrée du théâtre. Alors, évidemment se pose la question de la fresque de Jean LECOULTRE.

Personnellement, j'aimerais quand même dire, Madame Edith CAREY, que vous utilisez des termes qui sont sans nuances en parlant de désinvolture, en parlant de mépris. J'aimerais dire ici publiquement que jamais la Municipalité, ni passée, ni actuelle n'a méprisé l'œuvre de Jean LECOULTRE. L'œuvre de Jean LECOULTRE, Madame Edith CAREY, qui se ne résume pas à la fresque qui se trouve à l'entrée de l'Octogone, bien heureusement et j'en sais quelque chose parce que tous les matins quand j'entre dans mon bureau je face à un tableau de Jean LECOULTRE qui est dans l'escalier de Prieuré. Et ça c'est parmi bien d'autres œuvres et heureusement la création de Jean LECOULTRE dépasse largement la fresque qui a été réalisée à l'entrée de l'Octogone. Alors dire que l'on piétine l'œuvre de Jean LECOULTRE, je trouve cela un tout petit peu rapide, un tout petit peu exagéré sans avoir obtenu la moindre explication avant de se lancer dans des affirmations de ce genre et de manière aussi définitive. Oui, Madame CHAR a souhaité envisager de changer l'aspect de son théâtre. Il faut se souvenir que la fresque de Jean LECOULTRE, commandée dans les années quatre vingt, a été faite dans la conception d'alors, qui n'était pas celle d'un théâtre, mais celle d'une aula d'un collège. Ça peut paraître anodin, mais c'est vrai que ça pose la question, trente ans après, est-ce qu'une fresque qui a été faite sur un bâtiment, c'est quelque chose d'immuable, qui est là pour l'éternité ? Ou est-ce qu'on ose se permettre d'envisager, éventuellement de changer l'aspect des choses ? J'ai du reste, en passant, pour la plaisanterie, dit à mon collègue Daniel MARGOT qui a fait faire, vous l'avez probablement vu dans la presse, un tag sur le mur de son bureau, que nos successeurs dans une trentaine d'année seront bien embêtés pour savoir s'ils peuvent changer, déplacer ce tag et qu'ils auront beaucoup plus de difficultés parce que le tag est fait sur un crépis. Fin de la parenthèse. Fallait-il toucher ou non à l'œuvre de Jean LECOULTRE ? Grande question qu'on n'a pas du tout traitée, ni avec désinvolture, ni avec mépris, encore une fois, et la solution qui a été mise en place est le résultat du travail d'une graphiste, qui est un des bureaux les plus renommés de Lausanne (en passant) qui a beaucoup de réalisations à son actif, à part ça on aime ou on n'aime pas le travail réalisé. Mais, on s'est dit, d'un projet sur une feuille A4 ou A3 il faudrait pouvoir tester ce projet en vraie grandeur, est-ce que c'est quelque chose qui « marche » ou qui ne fonctionne pas, qui n'apporte pas le résultat escompté ? Et la solution qui a été retenue, préconisée par Madame CHAR et c'est celle qui est mise en œuvre aujourd'hui, qui couvre l'œuvre de Jean LECOULTRE, mais qui ne l'a pas détruite, absolument pas, c'est un film plastique. On a obtenu toutes les garanties pour que l'œuvre de Jean LECOULTRE ne soit absolument pas détériorée et c'est un film plastique qui recouvre l'œuvre pour se rendre compte du résultat. Voilà où on en est aujourd'hui. On a jugé qu'à ce stade, d'un essai en quelque sorte, qu'il n'était pas nécessaire de contacter l'artiste ou d'envisager d'autres mesures. Maintenant, voilà où on en est aujourd'hui. On est avec cet essai. On a toutes sortes d'échos, plutôt positifs. La majorité des gens sont totalement indifférents parce qu'ils ne savaient même plus... ils n'ont même pas réalisé le changement, il faut dire les choses honnêtement. Jusqu'à aujourd'hui, depuis le temps que ce changement a été fait, j'ai trop des doigts d'une main pour compter les réactions négatives dont vous faites partie. Personnellement, je respecte tout à fait les gens qui n'apprécient pas ce qui a été fait, mais je vous dis honnêtement aujourd'hui les réactions négatives par rapport à cette démarche sont extrêmement peu nombreuses. Et en plus je sais pertinemment par qui elles ont été initiées. Voilà, donc on est dans une période d'essai. Qu'est-ce que l'on fera au terme de cet essai ? Alors on appréciera. Personnellement, je considère qu'aujourd'hui le résultat est bon, encore une fois avec des gens qui aiment, des gens qui n'aiment pas. On fera une appréciation avec la directrice de l'Octogone et si la décision est prise de pérenniser ce nouvel aspect de l'entrée du théâtre, évidemment on approchera Monsieur Jean LECOULTRE pour

l'informer et lui demander même son point de vue. Et on ira imaginer un emplacement dans lequel cette fresque peut être remise en valeur. Aujourd'hui on n'a pas encore fait cette démarche, encore une fois parce qu'on est dans cette phase provisoire. Mais, il n'est pas question de dénigrer l'œuvre de Jean LECOULTRE ou de mettre cette fresque dans une benne sans aucune espèce d'attachement. Pas du tout, toutes les précautions seront prises et encore une fois, il faut attendre, laisser le temps aux gens de faire leur expérience, de proposer des idées, d'innover un tout petit peu avant de tout de suite se bloquer sur une image du passé qui, à mon avis peu tout à fait évoluer. Et on prendra toutes les précautions vis-à-vis de l'œuvre de Jean LECOULTRE si cette solution devait être pérennisée pour que l'œuvre soit, le cas échéant, déplacée.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Deux points Monsieur Gil REICHEN, il n'y avait aucun sarcasme de ma part à votre égard. Je suis navrée que vous l'ayez perçu et je vous prie de m'en excuser si vous l'avez ressenti comme ça. Deuxièmement, j'insiste sur ce point publiquement. Je n'ai aucune critique à formuler à l'égard de la gestion et de la programmation de Madame Yasmine CHAR une personne que je considère comme vous, comme parfaitement compétente et menant très bien sa affaire. J'aimerais que cette chose-là soit claire. Maintenant, je regrette quand même que sous prétexte de rajeunir l'entrée de théâtre et son foyer on éprouve le besoin d'enlever cette œuvre de Jean LECOULTRE. Que vous ayez de l'estime pour lui, je le crois volontiers. Mais reconnaissez qu'une œuvre qui est visible à l'entrée d'un théâtre passent – que l'on aille au théâtre ou pas – de très nombreuses personnes quotidiennement. Ce n'est pas comparable avec la vision qu'ont certains qui viennent dans les bureaux de la Municipalité peuvent avoir d'une œuvre de plus petit format de Jean LECOULTRE. Et je trouve quand même grave, que tous les trente ans on puisse se permettre de faire disparaître une œuvre. Imaginez que l'on agisse de même avec les sculptures qui se trouvent au parc Mon Repos ou au parc Sandoz, on estime « oui » ça ne correspond plus du tout à l'art actuel, eh bien on les met dans quelconque abri de biens culturels et on les remplace par d'autres œuvres. Personnellement, je défends le respect de l'œuvre d'art et je trouve, que malgré toutes les assurances que vous nous donnez, que c'est quand même cavalier de traiter ainsi une œuvre de cette importance d'un artiste d'un tel renom.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Monsieur Gil REICHEN, quand vous aurez fait quelques œuvres picturales, que je me réjouis de voir parce que je sais que vous avez beaucoup de talent, je pense que peut-être vous seriez sensible au fait que si l'une de vos œuvres disparaissait de votre vivant vous n'apprécieriez d'être mis au courant. Je pense que le respect de l'artiste aurait au moins dû supposer qu'on le mette au courant, par délicatesse pour lui. Je ne me prononce pas sur les propos de Madame Edith CAREY. J'adopte le point de vue de l'artiste lui-même et j'ai peur qu'il soit blessé.

La parole n'est plus demandée, le Président demande à Madame Edith CAREY si elle souhaite proposer ou faire adopter une résolution ou autre chose par le Conseil.

Madame Edith CAREY :

Oui, j'aimerais bien que le Conseil communal prenne position sur cet acte et m'approuve et que cet œuvre de Jean LECOULTRE réapparaisse au grand jour.

Le Président demande juste deux mots par écrit à Madame Edith CAREY.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je laisserais au juriste le soin d'examiner la démarche qui est en cours. Personnellement, je trouve un petit peu étonnant que l'on vote sur je ne sais pas quoi, une résolution, une proposition, une décision qui de mon point de vue n'est pas de la compétence du Conseil. Est-ce que c'est un vœu ? Est-ce que c'est une résolution ? Je n'en sais rien, je trouve un tout petit peu étonnant le déroulement de la procédure. Je laisserais les spécialistes juristes s'exprimer sur ce point de vue.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Face à cette question, j'aimerais simplement vous lire l'article 88, alinéa 1, puisque c'est toujours dans le règlement que l'on trouve les solutions, « Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour ».

Le Président : Je m'excuse, là, c'est une interpellation et dans l'interpellation, celui qui fait une interpellation a le droit de proposer, de demander une résolution à l'assemblée.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

A mon avis la résolution doit être faite par écrit et doit être claire et nette et donc relue au Conseil avant le vote.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Le fait est que l'interpellation n'était pas à l'ordre du jour, elle a été déposée aujourd'hui et lue aujourd'hui. A mon avis, ce qui devrait être fait, c'est lors de la prochaine séance Madame Edith CAREY devrait rédiger une résolution et à ce moment-là on pourra voter sur votre résolution. Mais, effectivement aujourd'hui on a entendu votre interpellation, mais on ne l'a pas sous les yeux. Or nous devrions pouvoir en avoir un texte que nous pouvons lire, que nous pouvons étudier et la prochaine fois vous pourrez établir une résolution sur laquelle on pourra voter.

Le Président rappelle qu'il avait annoncé cette interpellation en début de séance, et lors de l'adoption de l'ordre du jour cette interpellation en faisait partie. Personne ne s'est opposé à ce nouvel ordre du jour.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je ne sais pas si j'ai des talents de peintre, mais j'en ai encore moins de juriste. Ceci dit, il est vrai que l'article 70 il est assez clair, il y a une interpellation qui a été développée par Madame Edith CAREY et je considère avoir apporté la réponse séance tenante, comme le prévoit le règlement et le dernier paragraphe est « la discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, mais laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour ». Si la résolution est suffisamment claire et explicite pour que le Conseil puisse le voter, je ne crois pas qu'elle doit être portée à l'ordre du jour de la séance prochaine.

Le Président lit la résolution de Madame Edith COREY : **Le Conseil communal de Pully dans sa séance du 16 novembre 2011 demande le maintien de l'œuvre de Jean LECOULTRE à l'entrée de l'Octogone.**

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

Ce texte n'est pas une résolution, c'est une injonction et l'article 70 spécifie qu'une

résolution ne peut pas contenir d'injonction.

Le Président déclare qu'il ne peut pas soumettre au vote ce texte.

Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :

Je dois dire que je suis assez perplexe et je trouve, bien que je sois un amoureux, un admirateur de Jean LECOULTRE, que dans cette situation ce soir en ce moment je n'ai pas le recul nécessaire pour me faire une idée claire et précise. C'est trop tôt, j'estime que ça vaudrait la peine.. il y a des motivations à cela. Le Syndic a donné quelques éléments de cette motivation, parce qu'il y a eu une réflexion. Là on n'a pas le recul et je pense que si vous mettez au point une résolution il faudrait qu'il ait quand même les tenants, les aboutissants de telle manière que l'on sache à qui on a faire. Alors Jean LECOULTRE c'est quelqu'un très grand, je le reconnais volontiers, mais par la même occasion, je ne voudrais pas non plus que d'autres œuvres subissent peut-être se sort là. Je pense à VON BALMOS qui aussi fait une œuvre donc dans le collège Arnold Reymond ou GALLAY qui a fait aussi une œuvre magistrale sur la salle omnisport. Donc, là aussi la question peut se poser, donc le problème est un peu général. A mon avis, vous devriez peut-être motiver, argumenter d'une façon un peu différente, parce que là les questions sont trop abruptes et personnellement je ne pourrais pas me décider.

Madame Edith CAREY :

Je ne suis pas juriste, donc je défends sincèrement un artiste, ce n'est pas une injonction, ce n'est pas un ordre, c'est un souhait, c'est un désir ardent. Voilà.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je pense qu'il faut conseiller à Madame Edith CAREY, qu'elle reprenne ses esprits, qu'elle reprenne son texte et quitte à ce qu'elle revienne avec ça. Parce que ce soir pour décider si oui ou non il faut garder Jean LECOULTRE, personnellement c'est un ami d'école, c'est tout ce que vous voulez, mais je ne peux pas juger tant que je n'ai pas vu ce qui va le remplacer et où on va mettre peut-être l'œuvre de Monsieur Jean LECOULTRE. Je suis d'accord avec Monsieur Léopold CORDEY ce serait d'hommage que d'autres œuvres disparaissent, il y en a une sauf erreur au foyer vous n'aimeriez pas qu'elle s'en aille. Madame CAREY je pense que se serait plus simple que vous reveniez à la prochaine séance ou au début de l'année avec vos idées.

Madame Edith CAREY :

Alors, j'aimerais repousser ça au début de l'année prochaine. J'en profite demander pour à chacun d'entre vous d'aller voir – maintenant vous ne pouvez plus voir l'œuvre – ce qu'il y a à la place et vous demander en votre âme et conscience si vraiment on ne pourrait pas mettre ce panneau de l'Octogone en caractères géants, peut-être au-dessus de la porte d'entrée ou que sais-je ? bien visible, mais sans enlever pour autant la peinture de Jean LECOULTRE.

4.8. Divers

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'aurais deux points à soulever, le premier sans aucune agressivité. J'aimerais savoir si le programme de la nouvelle législature nous sera présenté avant la fin de l'année, comme l'avait dit Monsieur le Syndic ou plutôt en début de l'année prochaine ? Maintenant je

soulève le deuxième point. Je constate avec regret que la nouvelle Municipalité a conservé une mauvaise habitude qui a perduré durant toute la législature passée. Il s'agit de nombreuses communications posées le soir du Conseil sur nos tables. Je trouve que cette façon de procéder ne nous permet pas de prendre connaissance correctement de ces documents et ne nous donne pas la possibilité de poser des questions en plénum sur ces sujets si nécessaire. Je demande que les communications nous parviennent en même temps que les rapports, par mail ou d'autres moments suivant le besoin, mais pas le soir du Conseil. J'étais déjà intervenue dans le passé sur cette problématique. J'espère, aujourd'hui, avoir plus de succès.

Madame Valérie BORY BEAUD demande la parole :

J'ai une question à la direction de l'Urbanisme. Le dimanche 23 octobre, un gros chantier privé était en activité au boulevard de la Forêt au 26 et 28 à l'étonnement des riverains. Ce chantier était au bénéfice d'une autorisation de la commune m'a dit un ouvrier. Ma question : quels sont les critères pour qu'un chantier obtienne une dérogation pour travailler le dimanche ?

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Tout d'abord je remercie Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD qui a eu la courtoisie de m'envoyer sa question avant la séance du Conseil. Le jour en question, le chantier auquel fait référence Madame la Conseillère n'était pas en activité, il s'agissait d'un démontage de l'immense grue qui était positionnée sur le chantier du boulevard de la Forêt 26, les éléments devant être posés sur des poids lourds. Ce démontage s'est fait un dimanche à la demande des TL, qui pour des raisons de trafic de lignes ne dispose de navettes fonctionnant au gaz naturel ou autres que le dimanche. En effet, le démontage de cette grue empêchait la circulation des trolleybus. Pour ces travaux, une demande formelle a été faite par l'entreprise de transport au service cantonal de l'emploi, contrôle du marché du travail et protection des travailleurs à Lausanne qui a délivré une autorisation pour effectuer ces travaux un dimanche. Contrairement aux idées reçues ce n'est pas de la compétence de la Municipalité, mais bien du service cantonal de l'emploi, seul habilité à délivrer les autorisations de travailler un dimanche, soit pour des cas d'urgence, soit pour des périodes temporaires de façon régulière ou périodique. Est considéré comme travail temporaire ou cas d'urgence, des travaux supplémentaires imprévus et impossibles à différer, des travaux impossibles à exécuter de jour et pendant des jours ouvrables, des travaux à exécuter de nuit ou le dimanche pour des raisons de sûreté publique ou de sécurité technique, dans les cas d'intervention de durée limitée de nuit ou du dimanche dans le cadre d'événements de société ou de manifestations d'ordre culturel ou sportif. Je préciserais encore que l'entreprise chargée des travaux de génie civil du chantier avait, au préalable, remis un tout-ménage aux habitants du secteur pour les informer de la situation.

Madame Valérie BORY BEAUD demande la parole :

J'ai discuté avec deux, trois riverains qui m'ont dit qu'ils n'avaient absolument pas été prévenus. Ils m'ont dit qu'il n'y avait rien dans les boîtes aux lettres.

Monsieur Martial LAMBERT : J'en ai un à votre disposition.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais quand même juste apporter une réponse aux questions de Madame Annie MUMENTHALER. Sur le programme de législature, donc la Municipalité a avancé dans

l'élaboration de ce document, avec un processus qu'on appelle scientifiquement itératif, mais j'ai bon espoir qu'on arrive à présenter ce document lors de la séance du Conseil du 14 décembre, simplement j'attends pour l'annoncer officiellement et vous inviter à cette présentation d'être tout à fait sûr d'avoir bouclé le document distribuable. L'idée, je vous le donne en scoop, ce serait de vous suggérer peut-être de venir une demi-heure avant la séance du Conseil pour que l'on puisse faire une présentation de ce document et vous le remettre à la séance du 14 décembre. Mais je vous donne cette idée, encore sous toute réserve, parce pour cela il faut que le document soit finalisé, adopté par la Municipalité et qu'il soit, je dirais, mis en forme dans sa forme finale. Si ce serait trop court, trop compliqué, trop contraignant de demander au Conseil communal de venir une demi heure avant, eh bien on reportera la présentation au début de l'année prochaine. Mais, vraisemblablement cette année.

En ce qui concerne les communications, j'ai pris bonne note de la persistance du vœu de Madame Annie MUMENTHALER. Personnellement, je n'ai pas d'objection de principe à diffuser ces communications dans la mesure où elles sont prêtes, adoptées par la Municipalité avant. Il se trouve qu'on en adopte quelque fois encore le mercredi matin de la séance du Conseil et qu'on a jusqu'ici privilégié l'option de déposer le tout en une fois sur vos tables. Personnellement, je vous fais tout à fait confiance pour lire ça de manière attentive et je crois que vous arriverez à surmonter votre timidité, si vous avez des questions à poser à la séance suivante. On peut toujours changer de pratique, mais ça veut dire qu'il faut recevoir un mail quand une communication est prête, une partie le soir même, je ne sais pas si c'est beaucoup plus clair, beaucoup plus profitable au Conseil étant entendu que c'est des informations sur lesquelles, en principe, le Conseil n'a pas forcément à réagir le soir même et que sous-entendu il a en général le temps de prendre connaissance de ces informations et de poser des questions ultérieurement si c'est nécessaire.

La parole n'est plus demandée, le Président déclare que nous arrivons au terme de notre séance, il est 22 heures 35, il clôt la discussion et souhaite à chacune et chacun un bon retour dans leur foyer. Il attend tous les membres du Conseil pour notre prochaine séance le 14 décembre 2011 à 20h00 dans cette même salle.

Le Conseil applaudit.

Le Président :

La secrétaire :

Adriano Franscini

Jacqueline Vallotton